

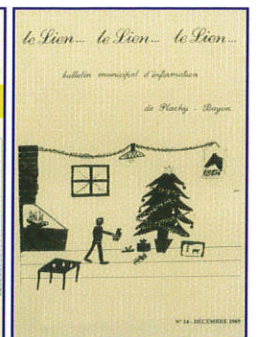
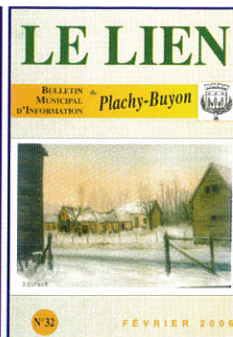
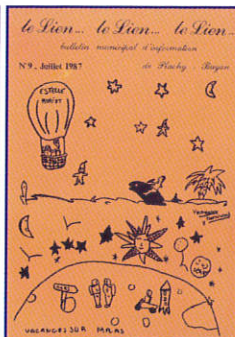
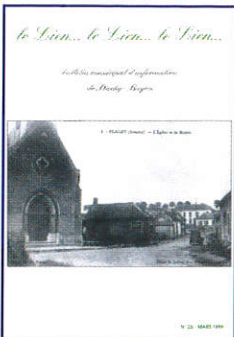
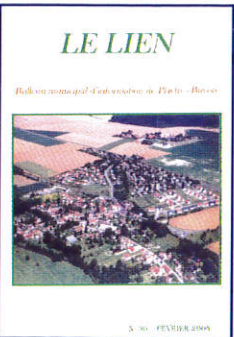
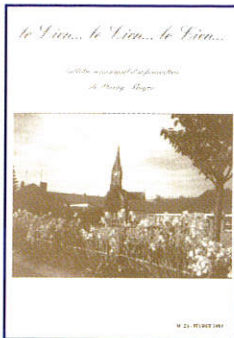
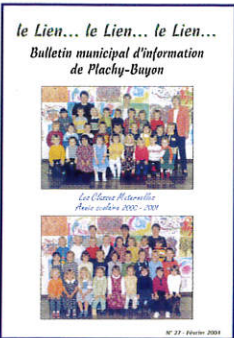
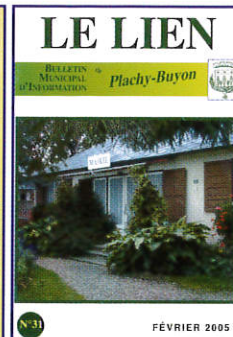
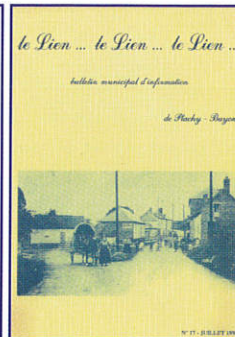
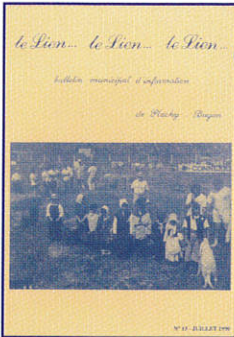
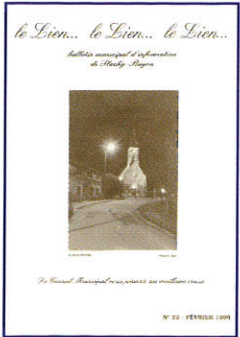
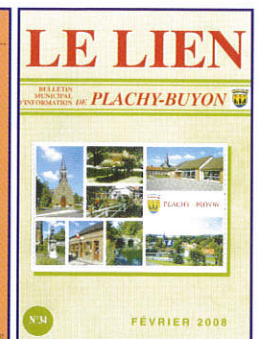
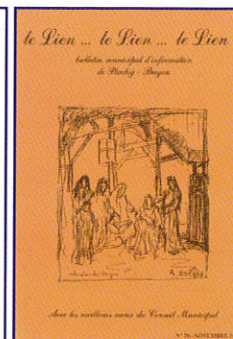
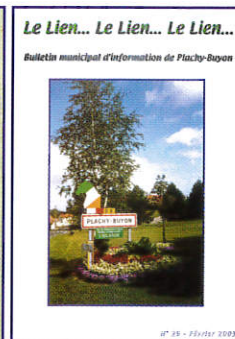


# LE LIEN

Bulletin Municipal  
de Plachy-Buyon

N° 35  
Février 2009

# 1983 - 2009



## PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'informations du conseil municipal - avril 2008



Comme nous vous l'annonçons dans le bulletin municipal, nous souhaitons que ces temps forts à venir de l'année soient adaptés. Il permettra de partager des moments vécus : fêtes, manifestations sportives... Ce premier numéro vous informe des délégués de la commune et de l'agenda pour les prochains mois. Nous espérons que vous serez satisfaits. Bien cordialement.

## PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'informations du conseil municipal - juin 2008



Remise des prix « Village Fleuri » 25 avril 2008

Fort de vos encouragements, le numéro de « Plachy-Buyon Infos » de quelques événements et manifestations ont pu être réalisés. Nous espérons que vous serez satisfaits de partager des moments vécus en valeur au sein de la commune. La nouvelle équipe municipale est en place. Vos élus sont à votre disposition. Afin de compléter le travail de vos représentants élus, nous vous souhaitons une bonne nuit de sommeil et une agréable

## PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'informations du conseil municipal - septembre 2008

Repas républicain du 14 juillet



Pendant ce repos estival, nous sommes empêchés de nous rassembler. Ces mois d'été ont été marqués par une première fête des parents au grand écran, le Centre de spectacle des enfants et des adultes. Après les travaux d'entretien, les nouveaux candélabres et investissements en cours. Toute l'équipe souhaite vous remercier. Nous vous donnons rendez-vous à venir lors de cette fin d'année.

## PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'informations du conseil municipal - Novembre 2008

Cérémonie du 11 novembre



Avant la parution du bulletin annuel « Le Lien » nous souhaitons dans ce numéro mettre l'accent sur les dernières manifestations sportives et culturelles au cours desquelles les habitants ont pu se retrouver dans des ambiances chaleureuses et conviviales : concert classique, soirée ch'ti, soirée cabaret, soirée théâtre...

Tout dernièrement, un temps fort : le 90ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre.

Notre campagne a pris ces dernières semaines ses couleurs d'automne : le mois de novembre annonce la « guirlande » d'événements de la fin d'année et la joie d'admirer les illuminations de Noël.

Nous souhaitons la bienvenue aux habitants nouvellement installés dans la commune avec qui nous aurons le plaisir de faire plus ample connaissance en début d'année prochaine.

Bonne fin d'année à tous,

L'équipe municipale



COMMUNE DE PLACHY-BUYON  
2 rue du Cdt André Dodart 80160 Plachy-Buyon  
Tel / Fax : 03-22-42-74-26 - E-mail : mairie.plachy@wanadoo.fr

« Plachy-Buyon Infos » est réalisé et mis en page par l'équipe de communication pour vous informer tout au long de l'année sur les temps forts de la vie de la commune.

# LES VŒUX DE MADAME LE MAIRE

le 10 janvier 2009



Chers Administrés, chers Amis,

Vous savez tous combien j'avais à cœur de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Cette année, des soucis de santé ne me permettent pas d'être parmi vous ce soir et croyez bien que je le regrette. Je serai de tout cœur avec vous.

C'est à mon initiative, au début de mon premier mandat en 1983, que j'avais institué l'accueil des nouveaux habitants en leur présentant en même temps tous les acteurs de la vie locale : mes collègues du conseil municipal, le personnel communal, les enseignants, les animateurs du périscolaire, de la bibliothèque, du club informatique, la directrice de l'école de musique, les Présidents d'associations et le Père Noël Kieken qui est le prêtre modérateur de la trentaine de villages de notre paroisse.

Je vous adresse tous mes vœux pour 2009, bonheur, joie en famille, mais surtout vœux de santé qui est le bien le plus précieux. Au nom du conseil municipal, je souhaite la bienvenue à vous tous qui avez choisi Plachy-Buyon comme lieu de résidence.

Notre commune qui comptait 300 habitants dans les années 70 approche maintenant les 1000. La pression foncière est importante en raison de la proximité avec la capitale régionale et le regroupement hospitalier à Salouël.

L'année 2008 a vu un conseil municipal renouvelé en grande partie. Je remercie les anciens conseillers qui ont beaucoup donné et qui ont décidé de ne pas se représenter aux suffrages des électeurs. J'ai respecté leur choix tout en le regrettant.

La nouvelle équipe s'est rapidement mise au travail. Lors de la campagne électorale, un souhait de plus d'informations au fil de l'eau a été évoqué, par suite un bulletin municipal trimestriel nommé « Plachy-Buyon infos » a été développé. Depuis avril, quatre numéros ont été élaborés ; dans ces bulletins, nous faisons le point régulièrement sur les travaux en cours, les différentes manifestations et celles qui ont permis aux habitants de partager des moments conviviaux.

Dans le bulletin municipal annuel Le Lien, en cours de rédaction, vous trouverez le détail de ces travaux, leurs coûts, leurs financements et les aides octroyées.



## Pour les plus importants :

- les travaux de ravalement des murs de l'église et de la mare au hameau de Buyon ont été complètement effectués. Chacun a pu admirer l'excellent travail de l'entreprise de maçonnerie.
- les nouveaux candélabres ont été installés après les travaux d'enfouissement des réseaux de la Route de Conty. Un éclairage public sera mis en place route de Bacouël jusqu'à la salle de sports.

Nous étudions actuellement le dossier d'aménagement routier afin de sécuriser les riverains de la mare à Buyon, et réduire ainsi la vitesse souvent excessive dans la traversée du Hameau.

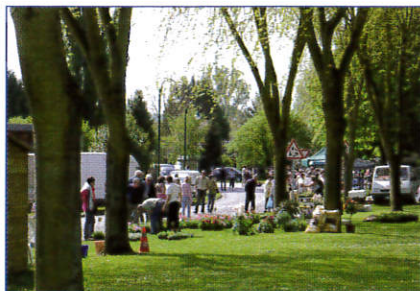
Nous pouvons être fiers de l'équipement sportif intercommunal construit sur notre territoire par la Communauté de Communes du Canton de Conty pour pallier le manque dans le nord du Canton.

Les travaux sont quasiment achevés. Cette salle sera mise à disposition des associations sportives, des scolaires et des centres de loisirs après l'établissement d'un planning en concertation avec la Communauté de Communes. Une réunion est prévue dans les semaines prochaines.

Cette structure moderne s'intègre parfaitement dans le site verdoyant de la vallée de la Selle, à proximité du terrain de tennis et de la Coulée Verte (chemin de randonnée). J'en profite pour vous annoncer que le comité des fêtes de Prouzel prévoit d'organiser une fête un dimanche d'été sur cette coulée verte.

Il n'est de secret pour personne que l'année 2009 ne sera pas facile et que les collectivités locales n'échappent pas à la crise. Nous devons être très vigilants sur le budget communal et maîtriser au mieux la pression fiscale des contribuables.

- L'atelier municipal n'est pas remis en cause. L'architecte ajuste actuellement la demande de permis de construire. La subvention de l'Etat (Dotation Globale d'Equipement) a été accordée en février 2008.
- Un dossier pour la création d'un parking public à côté de l'église a été déposé en Préfecture via le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention dans le cadre des « amendes de police » afin d'améliorer le stationnement dans ce secteur.
- Par contre le dossier pour la sécurité au niveau de la mare au Hameau de Buyon sera instruit par la Communauté de Communes qui a la compétence « voirie intercommunale ». La commune participera à ces travaux à hauteur de 35 %.
- Vous avez peut être appris par la presse l'augmentation de 12 % de la redevance des ordures ménagères votée par l'assemblée du syndicat de ramassage et de traitement. Il faut savoir, qu'en moyenne, 360 kilos de déchets par habitant et par an sont collectés et traités.



Les enfants qui sont allés visiter le site de la déchetterie à Thieulloy l'Abbaye, dans le cadre des journées de l'environnement nommées « Opération Nettoyons la Nature » en septembre, ont pu en discuter avec leurs parents. Il serait intéressant que les habitants participent aux visites organisées par cette structure. Les membres du conseil municipal et les enseignants qui les ont accompagnés ont pu mesurer la qualité de ce service. Nous sommes soucieux de notre environnement et conscients que les engagements du « Grenelle de l'Environnement » devront être mis en oeuvre sur le plan territorial.

- En 2005, l'équipe municipale a engagé une révision de notre Plan d'Occupation des Sols et son passage en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Où en sommes nous aujourd'hui ?

Le dossier, qui dans un premier temps devait être soumis à l'approbation de la commission des sites des services de l'Etat, l'est désormais par le Syndicat mixte du pays du Grand Amiénois, responsable du Schéma de COhérence Territoriale (S.C.O.T.). L'avis favorable a été voté à l'unanimité par l'assemblée, le 12 décembre. Initialement, ce dossier devait être examiné en juin 2008.

Les dates de l'enquête publique seront communiquées prochainement. Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif recevra en mairie les habitants qui souhaitent s'exprimer sur le nouveau document d'urbanisme. L'équipe du conseil souhaite que cette consultation soit la plus large possible, aussi je vous invite à y participer.

- Quant à l'étude sur l'assainissement, je voulais vous assurer qu'elle n'est pas passée aux oubliettes. Le bureau du syndicat s'est réuni fin décembre 2008 et se penche sur la construction d'une station d'épuration. Ce sujet vous sera développé dans « le Lien » par Jean-Paul Vorbeck qui suit ce dossier depuis de nombreuses années (ndlr : voir page 27). Un tel projet privilégie une concertation élargie avant toute décision, dès qu'un impact significatif sur l'environnement est en jeu. Vous serez régulièrement informés de l'avancée du projet.

Avant que vous ne partagiez la traditionnelle « galette des rois », j'adresse mes sincères remerciements à tous mes collègues du conseil municipal qui ont pris les rênes de la commune depuis quelques mois et se partagent les responsabilités. Je leur fais confiance, Plachy-Buyon est entre de bonnes mains.

Merci aussi à tous les habitants qui me témoignent leur amitié et leur soutien et m'aident à garder le moral.

Je vous renouvelle tous mes vœux à partager avec vos familles et espère que la paix dans le monde, en 2009, ne restera pas qu'un rêve.

Anny Flintham-Wallet

## ILS NOUS ONT QUITTÉS AU MOIS DE JUIN

Claude Féron est arrivé dans notre village en 1976, en intégrant avec sa famille la nouvelle résidence du Val de Selle. Le 9 juin 2008, après une longue maladie, il a quitté les siens.

Entre ces deux dates, une longue période d'investissement dans le village au sein du comité des fêtes, lors des 14 juillet, des jeux intervillages, de l'enduro à Buyon. Autant d'occasions de prouver son attachement pour la vie du village que l'on retrouvait dans les poèmes qu'il aimait écrire. En voici un pour mémoire, paru dans le Lien de novembre 1993.



### A PLACHY.... PRENDRE SON TEMPS

*Qu'il devait être doux le temps  
Où, calmement, à Plachy  
L'on prenait son temps.*

*Regardez ce percheron,  
Qui de sa force tranquille  
Mène une partie de la moisson,  
Lui aussi prenait son temps.*

*Quelle est jolie notre vallée de la Selle  
Venez donc vous y balader  
Oubliez autos, télé et vie professionnelle  
Tout cela en prenant votre temps.*

*Alors, amis, retrouvez cette vie  
Pour venir tranquillement  
Et, bien sûr, en prenant votre temps.*

Claude Féron

Le décès de Guy Hérent le 24 juin 2008, nous a tous surpris et bouleversés. Nous le voyions doucement vieillir mais nous n'imaginions pas qu'il terminerait ainsi sa vie.

Né à Amiens en 1929, c'est en 1943 qu'il rejoint Prouzel, puis Plachy en 1948 où il épouse Jacqueline et s'installe dans la ferme implantée place du « Petit Plachy ». Cette photo témoigne de sa passion pour les chevaux et les travaux de la terre. En 1959, il prend le flambeau de sa belle-mère Jeanne Lombard au sein du conseil municipal jusqu'en 1971 et plus particulièrement dans l'animation de la commune. La fête du 14 juillet était à cette époque une institution et c'est toute la population qui participait aux jeux traditionnels et au bal populaire qui suivait.



M. André Ternisien, plachysois d'origine, a vécu toute sa vie professionnelle à la forge, route de Conty. De part son métier de maréchal ferrant, il a toujours été très actif et prêt à bricoler pour rendre service à tous ceux qui le demandaient : son atelier était un lieu de rencontres. Entouré de ses animaux, il a bien profité de sa retraite. C'est une personnalité que nous ne rencontrerons plus et qui nous a quittés le 27 juin 2008.



Nous avons tous été marqués, le 30 juin 2008 par la disparition tragique, à Londres, de Gabriel Ferez, habitant de Prouzel.

Il y effectuait un stage dans le cadre de ses études d'Ingénieur.

Gabriel était fort apprécié des enfants de nos communes qui l'ont rencontré au Centre de Loisirs de Plachy-Buyon où il fut animateur.

Aujourd'hui, nous ressentons tous une profonde tristesse, il était destiné à un bel avenir, il n'avait que 23 ans.



**A toutes les familles nous apportons notre soutien et notre amitié.**

## LE LIEN « D'HIER ET D'AUJOURD'HUI »

### 1983-2008

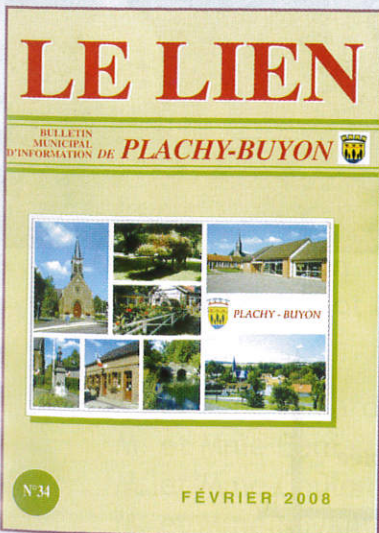
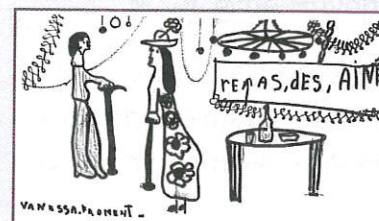
#### Le Lien... Le Lien... Le Lien...

Bulletin municipal d'information de Plachy-Buyon



La Paix : le vœu des petits et des grands...

n° 20 - Février 2002



« Le Lien » bulletin municipal d'information de Plachy-Buyon

Se lancer dans un regard rétrospectif de 25 ans d'écriture consacrée à Plachy-Buyon, pour les « anciens » c'est retrouver des souvenirs, s'offrir une séquence nostalgique, pour les « nouveaux », une façon de faire connaissance autrement avec les habitants, la commune, la municipalité.

Nous l'avons testé, nous ne sommes pas déçus, nous nous permettons de vous le conseiller.

Les articles, les dessins, les photographies procurent une évasion mais aussi un marquage car des lignes de force se dégagent des articles produits.

« Le Lien » est l'organe d'expression à la fois de la municipalité et largement de la communauté villageoise ; à travers des informations, recommandations, avancées de projets et manifestations relayées par la municipalité... et la parole donnée aux écoles, aux habitants, associations et clubs...

Dans les bulletins, et c'est une constante, ce sont les personnes qui sont mises en avant.

Une typologie des écrits émerge : honorer les personnes, dire leurs valeurs, valoriser le village, informer sur les décisions municipales, les projets et réglementation, faire connaître la commune.

Les articles sont rédigés dans un style narratif, signés à partir de 1985. Nous sommes bien dans un bulletin d'information.

Quelques écritures plus personnelles se retrouvent : poèmes, témoignages. « 90% des articles sont positifs et élogieux mais sans trop ».

Les dessins nous font sourire de plaisir, car ils sont signés. La plupart des jeunes artistes ont toujours une famille à Plachy-Buyon.

Les photographies (de 1905 à 2008) témoignent, s'il en était besoin, de l'évolution vers la modernité : des routes en terre battue aux bordures de trottoirs, des fils électriques traversant les rues à l'enfouissement des réseaux, l'embellissement fleuri...

Les photographies d'habitants nous étonnent : comment se reconnaître, il y a 15 ans, avec 15 kg en moins et beaucoup plus de cheveux ; avec les mêmes visages réjouis de se retrouver là.

- Les années 80 : des nouveautés, des grandes premières,
- Les années 90 : un foisonnement d'associations, de clubs, de manifestations,
- Les années 2000 : le monde moderne avec ses organisations, réglementations et constructions.

Vous lisez le n° 35 du bulletin municipal d'Information de Plachy-Buyon.

En 1983, une dizaine de feuilles agrafées en coin gauche composaient les premiers numéros : deux parutions par an de 1983 à 1987.

C'est maintenant une revue brochée, en couleur, annuelle, attendue chaque février/mars pour 50 à 60 pages d'information et mémoire de la vie du village : 25 ans de parution pour un journal c'est l'âge de raison et l'âge de tous les espoirs.

De tout coeur,

**BON ANNIVERSAIRE et BONNE SUITE**

« Plachy-Buyon est bien un village d'aujourd'hui qui peut regarder son passé avec fierté et tendresse ».

Marie-Claude Hermant

## LES NOUVEAUX HABITANTS

Sylvie et Daniel Baudère.....	4 place du Petit Plachy
Céline et Thibault Roger et leurs enfants.....	32 place du Petit Plachy
Dianna et Christophe Pellerin et leurs fils.....	20 rue du Commandant André Dodart
Christine et Bruno Maupin et leurs enfants.....	22 rue du Commandant André Dodart
Stéphanie Devérité et Bertrand Fournier et leur fille.....	4 rue du Capitaine Hémir Mézan
Céline Vaquez et Gilles Dusautoir.....	3 rue des Clabaudois
Emmanuelle Mendzat et Stéphane Ramanantsitohaina et leur fils.....	5 route de Conty
Liliane et Claude Guffroy.....	8 avenue des Alouettes
Delphine et David Cuvellier.....	11 avenue des Alouettes
Laurence et Stéphane Courbras et leur fille.....	20 avenue des Alouettes
François Evain.....	2 route de Beauvais
Chantal et Hervé de Chassey et leurs enfants.....	9 route de Beauvais
Nicole Vimeux et Teddy Dez et leurs fils.....	1 rue du Château d'eau - Hameau de Buyon
Anne-Sophie et Nicolas Haag et leur fille.....	1 Grande Rue - Hameau de Buyon
Alexandre Lecouflard.....	4 Grande Rue - Hameau de Buyon
Marina Tasev et Alexandre Crogiez.....	16 Grande Rue - Hameau de Buyon



Cérémonie des vœux  
du 10 janvier 2009

← Les nouveaux habitants



↑ L'assemblée



## LES MAISONS ILLUMINÉES

*De nombreuses habitations ont été illuminées lors des fêtes de fin d'année. Un certain nombre d'entre elles a retenu notre attention lors de notre passage, pour l'originalité, la richesse des guirlandes et l'effet rendu.*

### Résidence du Val de Selle

M. et Mme Devismes Michel  
M. et Mme Fauvel-Caron Didier  
M. et Mme Gourdin Albert  
M. et Mme Pourny Courtin-Joly Didier  
M. et Mme Vincent Jacky

### Résidence la Clé des Champs

M. et Mme Dupreuil Christophe  
M. et Mme Huyon Jean-Luc  
M. et Mme Lagouge Leprêtre Fabrice  
M. et Mme Marchand Leroy Patrick  
M. et Mme Menard Eric  
M. et Mme Radoubé Dominique  
Mmes Nicolle et Varlet

### Résidence l'Orée

M. et Mme Calais Didier  
M. et Mme De Saint-Riquier Emmanuel

### Rue du Commandant André Dodart

M. et Mme Germain Gilles  
M. et Mme Hermant Jean-Luc  
M. et Mme Tellier Laurent

### Place du Petit Plachy

M. et Mme Baudère Daniel  
M. et Mme Bellard Roger  
M. et Mme Boitelle Claude  
M. et Mme Daboval Dany  
M. Margry Pierre

### Route de Creuse

M. et Mme Roger Denis

### Route de Conty

M. et Mme Henry Franck  
M. et Mme Namont Jean-Luc

### Hameau de Buyon
















M. et Mme Willot David

### Rue de l'Eglise

M. et Mme Bellard Jean-Marie  
M. et Mme Beniau Gérald  
M. et Mme Coulon Alain  
M. et Mme Royant Jean-Claude



# L'ÉQUIPE MUNICIPALE

	Finances	Urbanisme	Environnement - Cadre de vie - Aménagement	Eau - Assainissement	Bâtiments - Patrimoine Entretien	Sécurité - Prévention - Voirie et espaces verts	Vie associative et culturelle	Animations Communales et Fêtes	Communication	Lien avec la jeunesse	Délégués aux Ecoles	Centre Communal d'Action Sociale
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
 Anny Flintham-Wallet Maire												
 Christiane Herbet 1ère Adjointe												
 Jean-Paul Vorbeck 2ème Adjoint												
 Lionel Normand 3ème Adjoint												
 Jean-René Flamant 4ème adjoint												
 Chantal Bachelay												
 Jean-Pierre De Saint-Acheul												
 Yann Delahaye												
 Martine Fauquemberg												
 Marie-Françoise Feller												
 Jean-Pascal Joron												
 Stéphanie Lourdel												
 Emmanuel Maitre												
 Paul Marticho												
 Gary Szumny												
	<b>Responsable de commission</b>						<b>Conseillers</b>					

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. La commission « **Finances** » est responsable de l'élaboration du budget communal et du suivi des recettes et des dépenses de la commune.
2. La commission « **Urbanisme** » étudie les demandes de permis de construire avant de les transmettre à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et élabore actuellement avec l'architecte urbaniste le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplacera prochainement le Plan d'Occupation des Sols (POS).
3. La commission « **Environnement - Cadre de vie - Aménagement paysager** » est chargée de préserver et valoriser les sites naturels de la commune (mare de Buyon, rives et chemins, les différentes entrées de la commune...).
4. La commission « **Eau - Assainissement** » gère les dossiers de l'eau potable (entretien des réseaux) et poursuit l'étude de l'assainissement collectif.
5. La commission « **Bâtiments, Patrimoine et Entretien** » prévoit et suit la réalisation des travaux pour l'entretien des bâtiments communaux (école, mairie, église...), la construction de nouveaux équipements (bâtiment technique...), la sauvegarde du patrimoine (droit de préemption...) et les questions de sécurité y afférentes.
6. La commission « **Sécurité - prévention - aménagement de la voirie et entretien des espaces verts** » étudie les questions relatives à la sécurité routière dans la commune (vitesse, signalisation...), propose les aménagements de voiries et élabore les dossiers de demandes de subventions nécessaires, auprès des services concernés (Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes). Elle a en charge également l'entretien et l'aménagement des espaces verts (arbres, pelouses, massifs...).
7. La commission « **Vie associative et culturelle** » accompagne et soutient les différentes associations et « ateliers ».
8. La commission « **Animations communales - Fêtes** » est responsable de l'organisation des manifestations communales (culturelles et sportives).
9. La commission « **Communication** » est chargée de la rédaction du « Lien » et des bulletins d'information « *Plachy-Buyon Infos* ».
10. La commission « **Lien avec la jeunesse** » contribue à la mise en place et à l'organisation d'actions envers les jeunes du village, ateliers, voyages et soirées.
11. **Les délégués aux écoles** sont chargés des relations avec le Regroupement Pédagogique Intercommunal Plachy-Buyon / Prouzel et participent aux conseils d'école.

## C.C.A.S. - Centre Communal d'Action Sociale.

Il a un budget propre et est alimenté par une subvention du budget communal. Il examine toutes les demandes formulées et il verse ponctuellement des aides financières aux personnes en difficulté après étude de la demande présentée.

Il est administré par un conseil composé de 9 membres :

- le Maire, président de droit du conseil d'administration.
- 4 membres issus du conseil municipal :  
Martine Fauquemberg,  
Marie-Françoise Feller,  
Christiane Herbet,  
Lionel Normand.
- 4 membres nommés par arrêté du Maire :  
Edith Demoulin,  
Marie-Claude Hermant,  
Eric Obry,  
Patricia Vincent.

## LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Se réunit une fois par an et étudie les propositions des services fiscaux concernant l'augmentation de la base de la taxe foncière suite aux améliorations de confort apportées aux logements.

La composition de cette commission est déterminée par la Direction Générale des Impôts et comprend douze membres dont deux non domiciliés dans la commune.

# LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

	S.I.E.R.	S.M.I.R.T.O.M.	S.I.A.V.S.	AMEVA
Anny Flintham-Wallet Maire				
Christiane Herbet 1ère Adjointe				
Jean-Paul Vorbeck 2ème Adjoint				
Lionel Normand 3ème Adjoint				
Jean-René Flamant 4ème adjoint				
Chantal Bachelay				
Jean-Pierre De Saint-Acheul				
Yann Delahaye				
Martine Fauquembergue				
Marie-Françoise Feller				
Jean-Pascal Joron				
Stéphanie Lourdel				
Emmanuel Maitre				
Paul Marticho				
Gary Szumny				

Titulaire

Suppléant

## S.I.E.R. - Syndicat Intercommunal pour l'Energie dans la Région Sud d'Amiens.

Assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et le financement des travaux d'extension, de renforcement et d'effacement des réseaux pour le compte des communes adhérentes dans les domaines de l'éclairage public, du réseau des télécommunications, du service public de distribution de gaz de ville.

**Titulaires :** Jean-Pierre De Saint-Acheul  
Jean-Pascal Joron

**Suppléants :** Yann Dalahaye  
Jean-René Flamant

## S.M.I.R.T.O.M. - Syndicat Mixte Interdépartemental de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Picardie ouest.

Les statuts de ce syndicat permettent aux communautés de communes qui ont repris la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » d'y adhérer. La commune de Plachy-Buyon a transféré cette compétence en juillet 2008 à la CCCC. Cette dernière est chargée de collecter les redevances pour le compte du SMIRTOM et pourra de ce fait bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement.

**Titulaire :** Jean-Pierre De Saint-Acheul  
**Suppléante :** Christiane Herbet

## S.I.A.V.S. - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle.

Créé en 2001 et composé de 3 communes : Plachy-Buyon, Prouzel, Bacouël, ce syndicat est chargé d'examiner toutes les études nécessaires à la réalisation d'un système de canalisations pour acheminer les eaux résiduaires vers une station d'épuration et réaliser ainsi l'assainissement collectif.

**Titulaires :** Jean-Paul Vorbeck (vice-président)  
Stéphanie Lourdel  
Emmanuel Maitre

**Suppléants :** Anny Flintham-Wallet  
Paul Marticho  
Gary Szumny

## AMEVA - Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme.

Ce syndicat est chargé d'organiser, dans le respect du milieu naturel et des procédures, la mise en cohérence des travaux nécessaires à la protection des personnes et des biens et à l'aménagement écologique des cours d'eau du bassin de la Somme. Depuis juillet 2008, la Communauté de Communes adhère à l'AMEVA à la place des 13 communes adhérentes du canton. Elle y est représentée par deux délégués titulaires : M. Lacherez et M. Collonvillé et deux suppléants M. de L'Epine et Mme Pomart : à ses côtés d'autres communautés de communes et associations syndicales dont celle de la rivière la Selle et de ses affluents représentée, au niveau de la commune, par M. Lionel Normand et Yann Delahaye

# LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY

	C.C.C.C.
Anny Flintham-Wallet Maire	
Christiane Herbet 1ère Adjointe	
Jean-Paul Vorbeck 2ème Adjoint	
Lionel Normand 3ème Adjoint	
Jean-René Flamant 4ème adjoint	
Chantal Bachelay	
Jean-Pierre De Saint-Acheul	
Yann Delahaye	
Martine Fauquembergue	
Marie-Françoise Feller	
Jean-Pascal Joron	
Stéphanie Lourdel	
Emmanuel Maitre	
Paul Marticho	
Gary Szumny	

La CCCC a été créée en 1997, elle s'est appuyée sur les syndicats existants (SIVOM qui gère la voirie et le gymnase du collège de Conty ainsi que le SIVU de la Coulée Verte). Depuis cette création et afin de mieux planifier les travaux et optimiser les dépenses, différentes compétences communales ont été transférées vers la CCCC, suite aux propositions des maires et délibérations des conseils municipaux. Vous trouverez ci-dessous, les différentes commissions et compétences placées sous la responsabilité de la CCCC.



## ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

**Responsable :** M. Joseph BLEYAERT, Président

Cette commission agit comme un comité de surveillance afin d'aider les Vice-Présidents à organiser leur propre compétence en fonction des contraintes financières.

## COMMISSION VOIRIE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Responsable :** M. Joseph BLEYAERT, Président.

**Délégués élus de la commune :** M. Lionel NORMAND et M. Jean-Paul VORBECK

La CCCC entretient un réseau de 180 kilomètres de voiries classées d'intérêt communautaire afin d'assurer la circulation des biens et des personnes. Ce sont les voies « intra muros » et celles qui desservent une route départementale ou une autre route communautaire (les routes départementales sont placées sous la responsabilité du Conseil Général). Il faut entendre par entretien le traitement des nids de poule, le gravillonnage, le fauchage, l'élagage. La CCCC réalise également des travaux neufs (bordures, voirie ....).

## COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE ET SCOLAIRE,

**Responsable :** M. Guy LACHEREZ, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Déléguée élue de la commune :** Martine FAUQUEMBERGUE

La compétence enfance jeunesse a été reprise par la CCCC en 2004. Elle est chargée de l'organisation des centres de loisirs périscolaires (garderie avant et après l'école), des centres de loisirs durant les petites et grandes vacances, de l'aide financière auprès des deux crèches associatives du canton et de l'animation du Relais Assistantes Maternelles (RAM). La compétence scolaire a été transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2006, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses (matériels et salaires) a été repris par la CCCC ainsi que l'organisation. Chaque enfant doit avoir accès aux meilleurs services (écoles et centres de loisirs) quel que soit son domicile et le lieu où il est accueilli.

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

**Responsable M. Jean-François CORNIQUET, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Cette compétence a pour objet de mettre en oeuvre des projets économiques (ZAC le Bosquel, résidence de loisirs..) et de réaliser des schémas directeurs (Zone de Développement Eolien, Programme Local de l'Habitat) ainsi que les grands équipements ouverts au public (extension de la base nautique de Loeuilly, salle omnisports de Plachy-Buyon) sans oublier l'économie numérique (partenariat avec SUSI).

## COMMISSION CULTURE - TOURISME ET COMMUNICATION

**Responsable :** Mme Anny FLINTHAM-WALLET, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

**Suppléante élue de la commune :** Mme Chantal BACHELAY

Il s'agit de l'animation touristique et culturelle du canton grâce à l'Office de Tourisme, l'organisation de spectacles culturels ou de manifestations (marché de Noël) ainsi que l'aide technique et financière aux associations œuvrant dans ce domaine (école de musique, en particulier).

La communication est matérialisée par l'édition d'un journal communautaire, du guide cantonal des manifestations et le site internet.

## COMMISSION ACTION SOCIALE / EMPLOI ET FORMATION

**Responsable :** Mme POMART, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

**Suppléante élue de la commune :** Martine FAUQUEMBERGUE

Cette commission gère essentiellement l'aide aux personnes âgées avec l'aide à domicile (service prestataire et APA), la télé-assistance, le service de repas à domicile en partenariat avec la Croix Rouge et la formation des aides ménagères.

## LE PERSONNEL COMMUNAL

*Neuf agents au service de notre collectivité.*

*Fidèles à leur poste, ils sont complémentaires en âge et en expérience, disponibles et compétents dans leurs tâches respectives.*

Nous profitons de ces pages pour les mettre à l'honneur.

- **Céline Gambier**, secrétaire de mairie, vous accueille et vous renseigne lors des permanences.

Elle est chargée entre autres des relations avec les administrations, de la comptabilité de la commune, de la constitution des différents dossiers d'investissements (urbanisme, assainissement, PLU...), de l'élaboration du budget de la Commune et de son suivi...



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, **Sylvie Domingues** la seconde dans ces diverses activités et plus particulièrement dans la constitution des dossiers de passeports et de cartes nationales d'identité...



- **Denis Dufrenne**, Garde Champêtre Territorial.

Denis est responsable de la surveillance générale, de la sécurité routière et de la police judiciaire de proximité à Plachy-Buyon. De ce fait il est habilité à gérer la sécurité à l'école et les exercices d'évacuation. Sa fonction comporte également la conservation et la gestion du cimetière. Dans tous ces domaines, Denis Dufrenne est à votre écoute pour vous apporter toute information utile au quotidien.



- (De gauche à droite) **Dany Daboval** chef d'équipe, **Joël Batteux**, **Francis Roger** (sous contrat aidé) et **Cédric Denant** (stagiaire en formation) sont chargés de l'entretien des espaces verts et de la voirie communale.

Ensemble ils s'occupent, au fil des saisons, des surfaces plantées et arborées et contribuent ainsi à la propreté et l'embellissement de notre village.

## LE PERSONNEL INTERCOMMUNAL

### RESTAURATION SCOLAIRE

**Adeline Leroy, Edwige Joron et Christine Dupuis**, (de gauche à droite).

Elles exercent les fonctions d'agents intercommunaux pour le service à la restauration et la propreté de la salle. Edwige et Adeline sont également responsables de l'entretien des bâtiments communaux et à ce titre, elles dépendent de la commune.

Edwige est de plus responsable de la location de la salle polyvalente.



### ECOLES

**Brigitte Daboval**, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, assiste les enseignants auprès des enfants des petite et moyenne sections.

### PERISCOLAIRE

**Maud Dupont** (au centre de la photo), directrice du périscolaire à Plachy-Buyon assistée de **Christine Dupuis** et **Adeline Leroy** accueillent les enfants du regroupement pédagogique intercommunal les jours de classe de 7h30 à 8h30 et de 16h20 à 18h30.

Maud est également directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement lors des vacances de la Toussaint, de février, de printemps et d'été (voir agenda pages 62-63).



## « De la sécurité à la réglementation »

On ne rappellera jamais assez les règles élémentaires de sécurité à appliquer en permanence afin d'éviter certains désagréments lors d'un trajet de tous les jours, d'une absence ou au retour des vacances. Malheureusement, on déplore encore cette année des cambriolages et vols, certes peu nombreux, mais qui contribuent à un climat d'insécurité qui, s'il ne peut être supprimé, peut au moins être réduit.

### 1. Ne tentez pas les voleurs

- Ne laissez pas tourner le moteur de votre véhicule lorsque vous allez chercher votre pain ou vos médicaments.
- Fermez votre véhicule à clé lors d'une visite au cimetière. Il suffit de quelques secondes pour se faire dérober ses papiers, son autoradio ou tout bonnement son automobile.
- Ne stationnez pas votre véhicule intempestivement sur la chaussée surtout si vous possédez une cour ou un garage. Le fait d'avoir à fracturer un portail ou une porte de garage peut décourager certains voleurs.
- Ne laissez pas vos portes ouvertes intempestivement. Une vieille habitude conservée par les personnes vivant en zone rurale qui consiste à laisser les clés sur la porte d'entrée, ou sous le pot de fleurs, est maintenant connue des délinquants.
- Si vous partez en vacances, signalez vos dates de départ et de retour à la gendarmerie nationale qui organise chaque année des opérations de surveillance des habitations durant les vacances. Demandez à un voisin de vider votre boîte à lettres et d'ouvrir quotidiennement vos volets. Il convient d'insister sur les relations de voisinage qui jouent un rôle primordial dans la prévention de ce genre de délits.



### 2. Laissez une adresse joignable en mairie

Certaines habitations du village sont habitées occasionnellement par leurs propriétaires. Il serait souhaitable dans l'intérêt des habitants de ces logements de laisser leurs coordonnées ou celles d'une personne proche afin d'être informé d'éventuels accidents ou dégradations dont le logement pourrait faire les frais. Cette situation s'est malheureusement vérifiée cet hiver lors de l'éclatement de canalisations dû au gel. Les habitants du logement n'ont pu être prévenus de l'intervention des pompiers à leur domicile pour stopper la fuite d'eau dans l'habitation qui durait depuis quelques jours. Les propriétaires ne pourront constater les dégâts immédiats et tous les problèmes collatéraux d'humidité sur les murs ou le mobilier qu'à leur retour.

### 3. Restez vigilants

En ce qui concerne le « porte à porte », toute personne qui démarche ou intervient à domicile doit être munie d'une carte d'identification (EDF, VEOLIA...), d'une patente, ou à défaut, d'une autorisation municipale pour les marchands ambulants ou les ventes dites « de charité ».

N'hésitez pas à faire appel aux forces de l'ordre en cas d'insistance un peu trop poussée de la part du démarcheur. Cette année encore on a pu déplorer des abus de la part de personnes travaillant sans être déclarées pour de l'élagage, du « démoussage » de toiture etc...

### En tout état de cause

- Demandez la preuve du professionnalisme et de la conformité avec la loi de la personne qui intervient chez vous : La patente, l'inscription en tant que société ou artisan au registre du commerce.
- Vous êtes en droit de demander un devis avant travaux (c'est même fortement recommandé).
- Évitez le paiement en liquide qui ne laissera aucune trace en cas de litige.
- N'allez pas retirer d'argent avec la personne qui a effectué les travaux, au distributeur de billets le plus proche.
- Préférez le paiement par chèque.
- Demandez une facture des travaux.
- Relevez les numéros d'immatriculation des véhicules qui vous semblent suspects et transmettez-les sans délai au service du Garde Champêtre Territorial ou de la Gendarmerie Nationale pour identification.

L'école primaire communale est un Etablissement Recevant du Public (E.R.P.). La jeune population qui y est accueillie en fait un établissement sensible en terme de sécurité.

Le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, a le devoir de veiller à la sûreté des personnes qui s'y trouvent.

Cette lourde tâche est mise en œuvre concrètement par le garde champêtre territorial, chaque jour, sur le terrain.



## La sécurité devant l'école : les entrées et sorties des élèves

Le garde champêtre territorial, « agent de police judiciaire adjoint assermenté », a le pouvoir de réprimer par procès verbal la plupart des contraventions au code de la route (stationnements et arrêts irréguliers, non respect du port de la ceinture de sécurité, de la vitesse excessive ou les dépistages de l'alcoolémie).

Ce large domaine d'intervention en fait un acteur essentiel pour assurer la sécurité des usagers lors des entrées et sorties d'école, afin de permettre une cohabitation la plus harmonieuse entre usagers de la route (piétons et automobilistes).



## La sécurité dans l'école : les exercices d'évacuation et le contrôle des éléments de sécurité

Le garde champêtre territorial, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la commune, prend en charge les registres de sécurité de tous les établissements publics du village.

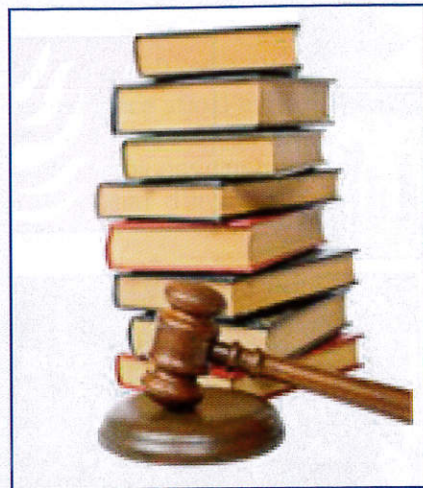
Dans les faits, et à l'école, cela se traduit par un contrôle régulier des systèmes d'alarme, des éclairages de secours, des moyens d'extinction des incendies. De cela découle naturellement l'organisation des exercices d'évacuation incendie, exercices permettant aux enfants d'acquiescer une « conduite réflexe » lors du déclenchement des alarmes en milieu scolaire.

Il leur est enseigné la manière d'évacuer les locaux dans l'ordre et le calme, afin de se regrouper à l'abri du danger. *Ces exercices sont obligatoires au niveau réglementaire, ils sont au nombre de 3 par année scolaire.*

- Le premier exercice a un « objectif pédagogique », il est annoncé. Le garde champêtre rencontre les élèves des différentes classes pour enseigner la conduite à tenir en cas d'incendie, puis un exercice est effectué afin de constater la bonne compréhension des différentes consignes par les élèves.
- Le second exercice est un « exercice surprise » réalisé sans préavis. Il a pour but d'évaluer les comportements en situation réelle normale et inopinée.
- Le troisième exercice est « compliqué », c'est-à-dire qu'il est réalisé dans le but de préparer les enfants à la pire situation possible. L'exercice est réalisé par surprise, lors d'un moment critique (la sieste par exemple). Les sorties habituelles sont enfumées, obligeant le public sur place à emprunter l'itinéraire secondaire de secours.
- Les plus anciens se font une joie d'expliquer les différentes consignes aux plus jeunes.

**La sécurité est l'affaire de tous,  
les enfants d'aujourd'hui sont  
les adultes responsables de demain...**





Si vous pouvez planter ce que vous voulez sur votre terrain, les plantations doivent toutefois être effectuées à certaines distances des propriétés voisines. Pourquoi ? afin d'éviter que celles-ci ne surplombent la propriété du voisin et n'y causent des dommages par leur trop grande proximité.

Ceci ne signifie pas pour autant qu'une plantation faite à distance exigée dégage son propriétaire de toute responsabilité. En effet, l'abattage d'un arbre, pourtant planté à distance légale, peut être ordonné si cet arbre cause « un trouble anormal de voisinage »

## LES PLANTATIONS CONCERNÉES

Le Code civil qualifie de « plantations », les arbres, arbustes et arbrisseaux (article 671 du Code civil). Ce sont les « végétaux à tronc et ceux comportant en élévation une multitude de branches ». Il peut s'agir aussi bien d'un arbre isolé que d'une haie de végétaux.



## LES DISTANCES LEGALES

L'article 671 du Code civil impose

- une distance de 2 mètres au moins de la limite séparative, pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur ;
- une distance de 0,50 mètre au moins pour les plantations ne devant pas dépasser 2 mètres de hauteur. Vous pouvez cependant planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 mètres, à condition de l'émonner régulièrement à cette hauteur.

## LES AUTRES OBLIGATIONS

Même lorsque les distances légales sont respectées, il peut arriver que des branches ou des racines empiètent chez le voisin.

### L'obligation d'élagage

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain du voisin (article 673 du Code civil).
- Attention, celui chez qui les branches dépassent ne peut pas les couper lui-même. En revanche il peut exiger que le propriétaire élague celles qui surplombent son terrain. En cas de refus, le propriétaire peut-être condamné. Ce droit d'exiger l'élagage des branches est absolu et ne se perd pas même après 30 ans.

### Le droit de couper les racines

- Vous avez le droit de couper en limite séparative les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain (article 673 du Code civil). Vous n'êtes donc pas obligé d'en faire la demande au voisin et vous ne pouvez d'ailleurs pas le contraindre à les couper lui-même. Cette disposition ne vous empêche pas de mettre en cause la responsabilité du voisin (article 1384 du Code civil) si les racines de ses arbres causent un dommage à votre propriété (mur séparant soulevé, humidité dans votre cave, etc...).

Denis Dufrenne

### Denis DUFRENNE

Garde champêtre territorial  
formateur sécurité / police au  
Centre National de la Fonction  
Publique Territoriale  
Garde champêtre territorial :  
06 17 21 37 77  
Gendarmerie Nationale : 17



## La nouvelle physionomie de la Brigade

Depuis le mois d'octobre 2008 les gendarmes de Saint-Sauflieu ont emménagé dans leurs nouveaux locaux. Ainsi l'agrandissement de la brigade a permis de créer deux bureaux supplémentaires permettant aux militaires de travailler dans de meilleures conditions notamment de confidentialité. A ce jour, l'effectif de la Brigade est au complet. L'adjudant Christophe MALARME, commandant la Brigade, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre dernier et compte sous ses ordres cinq militaires.

## Soyez vigilants !

Ces derniers temps dans notre secteur géographique, une recrudescence de vols a été constatée.

### Les vols dans les habitations

Depuis septembre 2008, un phénomène particulier de vols par effraction au domicile de particuliers a été identifié dans le département de la Somme. A ce jour deux faits ont été recensés dans le ressort de compétence de notre brigade respectivement sur les communes de Revelles et Saint-Sauflieu. Les investigations réalisées permettent d'imputer ces faits à des malfaiteurs originaires des pays de l'Est notamment Roumains.

Ces derniers visent principalement des résidences de standing. Ils fracturent le canon de la serrure et s'introduisent dans l'habitation. Ils visitent la plupart du temps toutes les pièces et s'emparent de sac à main, téléphone portable, bijoux, numéraire, ordinateur, téléviseur, qu'ils chargent dans un véhicule stationné à proximité de la maison.

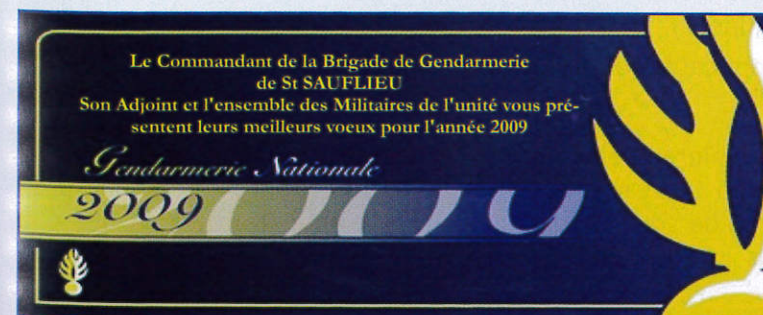
En vue de donner un coup d'arrêt déterminant à ce phénomène, nous avons besoin d'être renseignés concernant des faits, individus ou véhicules suspects dont vous seriez susceptibles de constater la présence.

Pour contrer les délinquants, la Gendarmerie a besoin de votre aide. Sachez que votre identité ne sera pas dévoilée et que votre action n'est pas assimilable à de la délation mais à du civisme. Tout renseignement est important.

## Partez tranquille !

Lorsque vous partez en vacances, que vous vous absentez, sachez que les gendarmes de Saint-Sauflieu restent à votre disposition pour assurer la surveillance de votre habitation pendant votre absence.

Pour ce faire, un simple coup de téléphone ou un passage à notre unité est nécessaire afin de recueillir quelques renseignements qui permettront aux militaires de la Gendarmerie de porter une attention toute particulière à votre habitation lors de leurs surveillances diurnes et nocturnes.



Adjudant Christophe MALARME  
Cdt la Brigade de Proximité de Saint-Sauflieu  
BRIGADE DE GENDARMERIE  
DE PROXIMITE  
DE SAINT-SAUFLIEU  
80 route nationale  
80160 Saint-Sauflieu  
Tel : 03.22.42.40.17

- Secrétariat de Mairie : Céline Gambier et Sylvie Domingues
- Madame Le Maire, Anny Flintham-Wallet ou les adjoints, reçoivent en mairie tous les vendredis de 17h30 à 19h et sur rendez-vous, Tél : 03 22 42 74 26  
Courriel : [mairie.plachy@wanadoo.fr](mailto:mairie.plachy@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/plachy-buyon>
- Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal et autres informations figurent sur les neuf panneaux d'affichage communaux.
- Une boîte aux lettres est également à votre disposition sur l'allée de la mairie.
- Si vous avez besoin de renseignements concernant les plans cadastraux, le cimetière, les problèmes de voisinage, les chiens errants, l'éclairage public défaillant, la sécurité routière...  
Contactez le garde champêtre, Denis Dufrenne au 06 17 21 37 77. Email : [gct.plachy@orange.fr](mailto:gct.plachy@orange.fr)
- Concernant le périscolaire et les manifestations dans le canton, nous vous invitons à consulter le site internet de la Communauté de Communes du Canton de Conty : [www.cccconty.com](http://www.cccconty.com)



PERMANENCES DE LA MAIRIE

	9h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00
<b>LUNDI</b>											<b>OUVERT</b>
<b>MARDI</b>		<b>OUVERT</b>									
<b>MERCREDI</b>										<b>OUVERT</b>	
<b>JEUDI</b>											<b>FERME</b>
<b> VENDREDI</b>											<b>OUVERT</b>
<b>SAMEDI</b>											<b>FERME</b>

Nouveaux régimes fiscaux aux passeports et aux cartes nationales d'identité

Suivant les lois votées des 27 et 30 décembre 2008, nous vous signalons que les textes ont modifié les dispositions du code général des impôts fixant les droits de timbres auxquels sont soumis les passeports et, dans certains cas, les cartes nationales d'identité.

Désormais, les droits de timbres :

- Pour les passeports
  - 88 € pour le passeport d'une personne majeure,
  - 44 € pour une personne d'une personne mineure de plus de 15 ans
  - 19 € pour une personne mineure de moins de 15 ans
  - 30 € pour un passeport d'urgence (majeur ou mineur)

Ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 12 janvier 2009.

• Pour les cartes d'identité

Le principe de la gratuité reste valable pour les premières demandes. Pour les renouvellements déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, un droit de timbre de 25 € est appliqué lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie (en cas de perte ou de vol, une déclaration reste obligatoire).

Par exception, le paiement de ce droit n'est pas imposé aux « personnes véritablement indigentes et reconnues ».

**Changement de domicile** : Pour une meilleure communication entre les habitants et les administrations, il est souhaitable que les personnes qui s'installent ou quittent notre commune se fassent connaître en Mairie et signalent leur départ à VEOLIA (eau), EDF, ...

**Inscription sur les listes électorales** : La période d'inscription sur les listes électorales va du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre de chaque année. De plus, il est vivement recommandé de venir vous présenter à la mairie dès votre arrivée dans le village car il est important pour la commune de pouvoir connaître les nouveaux habitants afin de les prendre en considération.

**Recensement militaire**

Les filles et les garçons doivent se faire recenser dans le mois suivant leur seizième anniversaire. Présentez-vous à la mairie avec le livret de famille. Cette formalité rapide vous permettra de recevoir l'attestation de recensement demandée pour le passage du baccalauréat ou d'autres examens.

**Recensement de la population**

Comme annoncé dans le « Plachy-Buyon Infos » de novembre, le recensement de la population a eu lieu du 15 janvier au 15 février 2009.

« Nos chiens citoyens »

Il n'est pas toléré que les chiens souillent les trottoirs et espaces verts communaux, conçus pour être des lieux de promenade et de loisirs. Tout maître est donc invité à respecter cette règle relevant de l'arrêté municipal du 2 décembre 2003. Dans le cas contraire, il est possible d'amende.

**Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif :**

- Le ramassage des sacs jaunes et des sacs bleus a lieu tous les lundis matin.
- Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les mardis matin. Un arrêté relatif aux mesures de salubrité publique a été pris en date du 10 septembre 2002, et stipule :  
« Les personnes présentant leurs déchets ménagers aux services de collecte sont tenues de respecter des horaires définis ci-après :  
- Présentation des déchets, en vue de leur collecte, la veille de chaque ramassage à partir de 15 heures  
- Retrait des poubelles plastiques, ou des déchets non ramassés, le jour de la collecte à 19h au plus tard »
- Le ramassage des déchets verts se fera d'avril à novembre 2009 le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

**Horaires d'ouverture de la déchetterie de Loeuilly :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 19h.

Fermeture le dimanche et les jours fériés

Horaire d'hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, la déchetterie ferme à 18h.

Pour tous renseignements, appelez le n° vert : 0800 01 05 04

**Bennes à verre :**

Il est rappelé que des bennes à verre sont installées route de Bacouël (au-delà du terrain de tennis). Il est exclusivement demandé, par mesure de sécurité et de respect de l'environnement, qu'il n'y ait plus de dépôt à côté de ces bennes.

**Location de la salle polyvalente : salle, vaisselle et matériel**

Pour tout renseignement s'adresser à Madame Edwige Joron - 26 rue des Clabudois - Tél 06 78 48 36 79 (le matin entre 8h et 10h30, le soir entre 18h30 et 19h30) (tarif 150€)

**Stationnement abusif**

Un arrêté du 19 septembre 2002 stipule : « La durée maximale de stationnement continu des véhicules sur la voie publique ne peut excéder cinq jours ouvrés au même endroit. Le présent arrêté s'applique à tous les types de véhicules (véhicules légers ou lourds, remorques, caravanes, camping cars...). Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ».

**Nuisances sonores**

Pour être en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental de la Somme, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés entre 10h et 12h

**Permanences**

**M. Alain Gest**, Député de la circonscription, tient une permanence le 1<sup>er</sup> jeudi du mois à partir de 19h à la Mairie de Conty. Pour le contacter : 32 rue Jules Lardière 80800 Corbie - Tél 03 22 96 07 68

**M. Guy Lacherez**, Conseiller Général du Canton de Conty peut être contacté à la Mairie de Conty au 03 22 41 30 61

**Mme Nathalie Boulanger**, assistante sociale, assure une permanence à la mairie de Plachy-Buyon de 14h à 16h30 chaque 1<sup>er</sup> vendredi du mois.

Des permanences sont également assurées :

- Au Centre Médico Social de Conty - résidence de la Selle - 1 rue de la Poste - Tél 03 60 03 42 80, le mardi sans rendez-vous de 9h à 11h30 et le vendredi sur rendez-vous de 9h à 11h30.

- Mme Boulanger peut aussi se déplacer à domicile. Dans ce cas, prendre RV au centre Médico Social de Conty.

**M. Léo Legrand**, conciliateur de justice, assure une permanence mensuelle qui sera indiquée par voie de presse, affichée en mairie et sur les panneaux d'affichages municipaux une dizaine de jours avant. Horaires de 17h à 19h. Possibilité de prendre un rendez-vous en le signalant avant la date au secrétariat de mairie.

## BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

Des aides existent pour garder son autonomie dans son milieu habituel. Les personnes âgées sont attachées à leur maison ou leur appartement. Il faut parfois les soulager lorsque le quotidien devient difficile pour leur permettre de rester chez elles.

### LE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

La Communauté de Communes du Canton de Conty a mis en place ce service le 1<sup>er</sup> avril 2008. Vous avez au moins 60 ans, ou êtes handicapé(e), convalescent(e), vous ne pouvez ou ne souhaitez pas cuisiner : Un service pratique adapté à vos besoins vous est proposé à la demande, pour quelques jours ou à l'année.

Les repas comprennent pour une journée :

- ✓ une entrée ✓ un plat garni à réchauffer (nécessité d'avoir un four micro-ondes)
- ✓ un fromage ✓ un dessert ✓ un potage

Trois menus sont proposés :

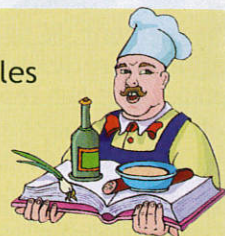
Un menu « normal », un menu pour régime sans sel, un menu pour diabétique. Pour les menus « normaux », plusieurs choix sont possibles.

#### Les commandes :

Pour la première commande, 24 h. à l'avance, le matin avant 10h en téléphonant à la Croix Rouge de Montdidier au 03.22.78.83.98, ensuite les menus sont remis par le livreur. Chaque client compose son menu parmi les choix proposés, aux jours de consommation qu'il souhaite. Pas d'obligation de commande pour chaque jour de la semaine.

Les livraisons : le lundi pour le repas du lundi, le mardi pour les repas du mardi et du mercredi, le jeudi pour les repas du jeudi et vendredi, le vendredi pour les repas du samedi et du dimanche.

Le paiement : paiement sous forme de tickets lors de la livraison. Les tickets peuvent être achetés auprès des livreurs, par carnet de 10. Un repas revient à 8 euros.



## LA TELE-ASSISTANCE = TRANQUILITE, SECURITE, SECOURS

La télé-assistance est un dispositif d'alerte de proximité. Elle permet 24h sur 24, week-end compris, d'avertir un voisin, un médecin ou le centre de secours en cas de malaise, de chute...

### Comment fonctionne le dispositif ?

Ce système est composé :

- d'un émetteur sous forme de médaillon, **A PORTER SUR VOUS EN PERMANENCE**,
- d'un transmetteur à placer près de votre téléphone.

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur le médaillon qui envoie un signal au transmetteur ; celui-ci déclenche aussitôt l'appel à une centrale d'écoute qui décide de l'intervention auprès des proches ou des pompiers.

### Qui peut en bénéficier ?

Toute personne de plus de 60 ans ou reconnue handicapée (80% d'incapacité) par la commission des droits et de l'autonomie.

### Quelles sont les démarches ?

Contactez la Communauté de Communes du Canton de Conty (renseignements : 03 22 41 20 20).

### Combien ça coûte ?

Aucun achat de matériel est demandé, le prix de la location est déterminé par le Conseil Général de la Somme qui négocie un tarif d'abonnement préférentiel de 13,52 € par mois et payable par semestre.



## LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Vous ne le savez peut être pas mais depuis 2001 la commune de Plachy-Buyon a son site internet à l'adresse suivante :

<http://pagesperso-orange.fr/plachy-buyon/>

Ce site officiel, administré bénévolement, vous permet notamment :

- De prendre connaissance des dates des animations du village
- De consulter les comptes-rendus du Conseil Municipal (depuis 2001)
- De revoir certaines informations pratiques :
  - o Horaires d'ouverture de la Mairie
  - o Horaires du bus (Conty - Amiens)
  - o Ouverture des bureaux de poste (Prouzel et Loeuilly)
  - o Date des enlèvements (ordures ménagères/déchets verts)...
  - o La liste des associations
- En outre, une page spécifique est dédiée à la bibliothèque municipale.
- Pour les sportifs, information complète sur la course pédestre « les 20 km de l'Ecce-Homo » qui a lieu à chaque automne, et ce, depuis 25 ans !

Vous trouverez sur ce site internet des photos anciennes de Plachy-Buyon et des plus récentes de manifestations sur l'année 2008. Nous essayons de faire en sorte que ce site soit mis à jour le plus régulièrement possible et nous sommes à l'écoute de toute suggestion.

Merci de transmettre vos éventuelles remarques à :  
mairie.plachy@wanadoo.fr

Votre webmaster : Jean-Michel SALON

« Un grand merci à Jean-Michel Salon pour la tenue régulière et bénévole du site internet tout au long de l'année. »

La rédaction du « Lien »



## L'ATELIER INFORMATIQUE



L'atelier informatique est opérationnel.

La municipalité a réalisé un investissement en matériel pour le démarrage de cet atelier.

La mise en place de cette nouvelle activité sur Plachy-Buyon a demandé un peu de temps. Nous avons, avec le conseil municipal, eu à régler un certain nombre de points : le lieu, les horaires, la structure, et surtout l'investissement.

Après une réunion d'information le 22 avril 2008, nous avons lancé le premier atelier sur la découverte de l'informatique le 13 octobre 2008.

La connexion Internet est attendue. Un calendrier est en cours d'élaboration pour les prochaines sessions. **Vous serez contactés par téléphone ou par mail, pour former des groupes de 4 à 6 personnes.**

Il est toujours possible de vous inscrire. Si vous le souhaitez venez nous rejoindre pour diffuser aux autres vos connaissances et ainsi accroître les possibilités de faire connaître ce formidable outil qu'est l'informatique dans le monde actuel.

A BIENTÔT

L'équipe d'animation

Pascal Rouah

et Daniel Debruyne : 11 route de Beauvais 80160 Plachy-Buyon

Fixe : 03 22 42 03 95 Mobile : 06 79 74 51 68

Courriel : [debruyne.dad@wanadoo.fr](mailto:debruyne.dad@wanadoo.fr)

